

PIERRE LE ROUX

LES CHANSONS BRETONNES

DE LA COLLECTION PENGUERN

(Suite)

BANNIEL BREÏS

La collection Penguern contient trois versions de cette chanson; l'une au n° 112, pp. 148-149, qui est celle qui va suivre; une autre au n° 92, pp. 113-114, tirée de la collection de M^{me} de Saint-Prix, datée d'avril 1851; les différences importantes qu'elle présente avec la première sont indiquées en note. Enfin une troisième version se trouve au n° 111, p. 101. C'est la copie *corrigée* de celle du n° 112, les corrections portant surtout sur l'orthographe et les mots trop français d'aspect; cette copie a été publiée, après quelques nouvelles corrections, par l'abbé Durand dans son livre *Ar Feiz hag ar Vro*, Vannes, 1847, p. 253 et sq. Les deux seules versions intéressantes sont donc celles des n°s 112 et 92.

La première, dans laquelle il est question de remettre *Louis XVII* sur le trône, serait donc antérieure à la tentative de Quiberon. Voici, d'ailleurs, la traduction de la note qui précède la chanson dans le livre de l'abbé Durand : « Beaucoup de gentilshommes comme aussi de gens du commun de France étaient passés en Angleterre pour échapper à la persécution. Vers la fin de 1793, ils furent tous appelés à Londres et enrôlés pour faire une descente en Basse-Bretagne : le duc de Rohan devait les commander. On en informa les Bretons, et pour les pousser à soutenir la descente, on leur envoya aussi la chanson qui suit : elle fut chantée partout, et partout se levaient les *penn-baz*, quand arriva la nouvelle qu'il n'y aurait pas de descente.

Les gens qui étaient destinés à cette descente étaient pour la plupart ceux qui s'embarquèrent pour celle de Quiberon, vingt mois après environ.

Cette chanson a été faite par un officier de Morlaix, nommé Huon de Kermadec... Après le combat de Quiberon, M. de Kermadec retourna à Londres et de là se rendit aux Iles : depuis on n'en a plus entendu parler. Ces renseignements viennent du colo-

nel Du Brieu, son compagnon d'armes. La chanson m'a été donnée par M. J. de Penguern, de Lannion. »

Une descente d'émigrés et d'Anglais devait être tentée en décembre 1793 sur un point de la côte situé entre Saint-Malo et Cherbourg; lord Moira devait commander les troupes embarquées à Portsmouth, le marquis du Dresnay les émigrés de Jersey et Guernesey (1). Je n'ai rencontré le nom du prince de Rohan dans aucun des documents relatifs à ce projet que j'ai consultés, et il ne semble pas avoir jamais eu un rôle bien actif. Cependant en septembre 1795, l'Angleterre « compte débarquer le ci-devant comte d'Artois, avec la *légion de Rohan*, forte de 3,000 hommes » (2). Le 31 décembre de la même année, le comte de Puisaye écrit au chevalier de la Vieuxville : « Ces misérables Georges et la Vendée (3) paralysent le Morbihan, ils ne font rien; mais je vais mettre en action les divisions qui, j'espère, vont rentrer dans le devoir, et il y a apparence que ces scélérats resteront bientôt seuls. J'ai écrit au *prince de Léon* pour l'appeler au commandement de cette partie : c'est un moyen sûr de détruire le système anti-nobiliaire qui s'y propage » (4).

Le prince dont il est question dans cette lettre et dans la chanson est « Alexandre-Louis-Auguste de ROHAN-CHABOT, PRINCE DE LÉON, colonel et suppléant aux Etats Généraux, né à Paris le 3 décembre 1761, mort à Paris le 8 février 1816; il était colonel attaché au régiment de Royal Piémont quand il fut élu le 25 mai 1789 suppléant de la noblesse aux Etats Généraux à la ville de Paris, n'y siégea pas, partit en émigration, et ne rentra en France qu'à la suite des Bourbons en 1814 » (5).

Les variantes de la version du n° 92 sont intéressantes. La chanson primitive fut remaniée, et pour ainsi dire rajeunie; on remplaça Louis XVII par Louis XVIII, après la mort du premier; le prince de Rohan persistant à ne pas débarquer, on changea au vers 10 : « Nous le verrons (le drapeau) levé par le prince de Rohan », en : « dans le pays du prince de Rohan »; au dernier vers, le nom de Cadoudal, plus populaire, remplaça celui de Rohan; mais on laissa maladroitement subsister les passages où ce dernier n'est pas expressément nommé, aux vers 13 et 26.

(1) Cf. Chassin, *La Vendée patriote*, tome III, p. 304 et sq.

(2) Révélations de Du Couëdic, chez Chassin, *Les pacifications de l'Ouest*, tome II, p. 57.

(3) Cadoudal et Mercier.

(4) *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, par [Savary], tome VI, p. 101.

(5) *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*.

Mar pliche gand Doue, e halfem hoas guellet
 On noblanç, a gante bannier ar Vretonnet;
 Ni⁽¹⁾ a iaffe⁽²⁾ d'e heul ag a zisqueffe hoas
 Petra e tud a Vreiz ag in bed a viscoas.

Meur a roue zo bed, memeus ar roue soz,
 O⁽³⁾ clasq lemel anei a daouarn on tud coz;
 Inutil e bed⁽⁴⁾ d'e, ani n'an eus gallet;
 A breman gand tud fal cetui discaret.

Mes aru zo sicour, redom d'an aud bulan,
 Ni⁽¹⁾ e guélo savet gant ar princ a Rohan⁽⁵⁾;
 Treuget gantan ar mor evit dond da souten
 Ar Pob, ar Rouane, ag an illis cristen.

Deud zo gantan d'e heul belleien a noblanç,
 Ag ar⁽⁶⁾ re evelte douget d'ar roue Franç;
 A dindan⁽⁷⁾ o bannier hellomp e d'ar bresel :
 Ni vo gant sicour vad, ne houfem cahouet gwel.

Arruet en armet, renket d'en im gana,
 Ni heuillo e peb⁽⁸⁾ lec'h niz an dukes Anna;
 Ar victor on⁽⁹⁾ do zur, Doue or sicouro
 A peb⁽⁸⁾ tol a scoim a vo tol ar maro.

(1) *Nig.*

(2) *ihaffe* ou *e'haffe*.

(3) *A.*

(4) *pod.*

(5) La version du n° 92 porte : *N'ki er goëlo enan savet, hen bro, Prins a Rohan*, que je lis : Ni er goëlo enon savet e bro Prins a Rohan : nous le (le drapeau) verrons là levé dans le pays du prince de Rohan.

(6) *a.*

LE DRAPEAU DE LA BRETAGNE⁽¹⁰⁾

S'il plaisait à Dieu, nous pourrions encore voir
 Notre noblesse, et avec elle⁽¹¹⁾ le drapeau des Bretons ;
 Nous irions tous à sa suite, et montrerions encore
 Ce que sont les gens de Bretagne, et ce qu'ils ont toujours été.

Il y a eu beaucoup de rois, et même des rois anglais,
 Qui ont essayé de l'arracher⁽¹²⁾ aux mains de nos ancêtres ;
 Ils l'ont essayé en vain, aucun ne l'a pu ;
 Et maintenant le voilà⁽¹²⁾ abattu par les méchants

Mais des secours arrivent, courons vite au rivage ;
 Nous l'y verrons levé par le prince de Rohan ;
 Il a traversé la mer pour venir soutenir
 Le peuple, les rois, et l'église chrétienne.

Avec lui sont venus des prêtres et des nobles
 Et ceux qui comme eux sont partisans du roi de France ;
 Sous leur drapeau suivons-les à la guerre : [mieux.
 Nous aurons avec nous bon secours, nous ne pourrions avoir

Lorsque l'armée sera arrivée, rangée pour se battre,
 Nous suivrons partout le neveu de la Duchesse Anne ;
 Nous aurons sûrement la victoire, Dieu nous secourra,
 Et chaque coup que nous frapperons sera le coup de la mort.

(7) *hindan.*(8) *beb.*(9) *en.*

(10) La chanson n'a pas de titre dans le ms; ce titre est celui de la version du n° 92.

(11) Littéral. : avec eux (les nobles).

(12) Le drapeau ; *bannier* est du masculin en breton; ici, comme dans le n° 92, il est du féminin : *aneï, ectui.*

556

LES CHANSONS BRETONNES

Pa vo distruget ol meurtrerien⁽¹⁾ ar roue,
 Laheron an illizou a naherien⁽²⁾ Doue,
 Ni savo var e dron Louis ar ceitecvet⁽³⁾,
 A ni 'n em⁽⁴⁾ gano hoas ma na ve respectet.

Renket an afferiou, achuet ar bresel,
 Ag ambrouguet ar Prinç gant enor d'e gastel,
 Mar teu bec'h d'ar Roue e kavo hoas souden
 Rohan a tud e vro⁽³⁾, guir hanvet torr-e-ben.

Fait à Londres, lors du projet de descente en Bret. du prince de Rohan, par
 M. de Kermadec, de Morlaix, émigré.

Dicté à J. de P[enguern] par M. le colonel C. du Brieux, le 27 juin 1837.

[Collect. PENGUERN, n° 112, pp. 148-149.]

(1) *meurtred'hrien*.

(2) *nahed'hrien*.

(3) La version du n° 92, p. 112 porte : *Loïs au trivarc'hwet*, Louis XVIII^e; et
 au lieu de « Rohan a tud e vro » : *Cadoudal ha tud bro Breiz*, Cadoudal et les
 gens de Bretagne.

DE LA COLLECTION PENGUERN.

557

Lorsque seront détruits tous les meurtriers du roi,
 Les voleurs des églises et les athées,
 Nous mettrons sur son trône Louis XVII,
 Et nous nous battons encore s'il n'est pas respecté.

Lorsque les affaires seront en ordre, que la guerre sera terminée,
 Que le prince aura été reconduit avec honneur à son château,
 Si le roi est accablé, il trouvera encore aussitôt
 Rohan et ses compatriotes, bien nommés « torr-e-ben.⁽¹⁾ »

(A suivre).

(1) Littéralement : casse-sa-tête.

ERRATA. — Dans le n° des *Annales* de janvier 1909, t. XXIV, n° 2 : p. 184, str. 44, lire *or* beleien, *nos* prêtres; str. 45, *sul c'houel*, dimanches et fêtes, est très usité; *an oferen vad* ne peut signifier que la *bonne messe*, celle du prêtre insermenté. Ces observations sont dues à Dom Malgorn.